

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« inférieur au seuil de pauvreté »

les mots :

« qu'un tiers d'entre eux gagne moins que le revenu de solidarité active ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La situation financière des agriculteurs est alarmante et pousse un agriculteur à se suicider tous les deux jours. Il convient donc de dire les choses clairement et d'adopter les mesures qui permettront de leur assurer une vie décente.